

FICHE ROUGE



**ATELIER JEUNES/ASSISTANTE SOCIAL/EDUCATEUR
dans le cadre de la préparation à l'âge adulte**

Thème : Carte d'électeur, Recensement, Journée de Défense et de Citoyenneté.

Le RECENSEMENT c'est **OBLIGATOIRE !**

QUI ? Garçons et filles



OU ? A la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans



AVEC QUOI ? Carte d'identité, livret de famille, justificatif de domicile



POURQUOI ?

- être inscrit sur les listes électorales
- Se présenter aux examens et concours
- Participer à la Journée de la Défense et de la citoyenneté

Après le recensement, tu obtiens un précieux document à conserver.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Imprimé n° 1067/201
Instruction n° 10000/DEF/DSN/DCSN/
EMPL/BRC/R1 du 30 juin 1998
Format : 29,7 x 21

Le maire de la commune de _____ L'autorité consulaire de _____

atteste que M. _____ né(e) le _____ à _____ (département ou pays) domicilié(e) à _____

- a demandé son inscription sur les listes de recensement,
- a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

Délivrée le _____

L'intéressé(e),
(Signature)

Le maire / L'autorité consulaire,
(Cachet et signature)

La détention du présent document ne préjuge pas de la nationalité française
Il est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique

LA CARTE ELECTORALE:

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

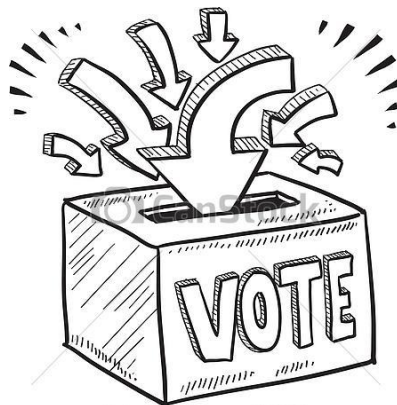
SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

CARTE ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.



La carte électorale permet de voter.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur une liste électorale.

Pour avoir le droit de voter, il faut donc se munir d'une carte d'électeur et d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passport).

LA JOURNEE DEFENSE CITOYENNETE :

ÉTAPE 3 LA JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Qui ? → Tous les jeunes Français, filles et garçons.
Où ? → Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.
Quand ? → Avant 18 ans.
Quoi ? → Une journée de sensibilisation à l'environnement de défense et de sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la Défense, une initiation au secourisme, un test de détection des difficultés de lecture.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Service général pour l'admission

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

Les jeunes qui sont bénéficiaires de la carte d'invalidité peuvent éviter d'effectuer cette journée compte tenu de leur handicap.

IME Les Ecureuils
272 Avenue de Mazargues BP 6
13266 Marseille Cedex 8
0491167898